



**REVUE DE PRESSE**  
**SUD OUEST ET CHARENTE LIBRE**  
**DU 07 JUILLET 2015**

# Le contrat de plan du Conseil régional en panne de soutiens

**AQUITAINE** Le projet a été validé hier à quelques mois des élections régionales

On ne peut pas dire que la discussion d'hier en assemblée plénière du Conseil régional Aquitaine a été passionnée. Le document est pourtant d'importance. Il fixe les engagements de l'État et de la Région sur les grosses opérations structurantes pour le territoire aquitain concernant le ferroviaire, l'université, le numérique ou un certain nombre de projets touristiques ou culturels. Et l'enveloppe financière est importante : 1,4 milliard d'euros pour les six prochaines années, portée à 2,8 milliards si l'on y inclut les fonds européens et les contributions des autres collectivités locales. De quoi faire pâlir d'envie bien des élus locaux en Europe, pas seulement en Grèce.

## Préoccupation électorale

Mais la France prépare toujours une élection. Et les groupes politiques qui se sont exprimés avaient d'abord en tête le futur scrutin régional de décembre où Alain Rousset, trois fois élu président depuis 1998, défendra une nouvelle fois son titre. Les écologistes ne pouvaient donc pas voter un projet de contrat qui prévoit pourtant 377 millions d'euros pour la transition énergétique et des investissements sur les infrastructures 100 % ferroviaires, comme l'a rappelé Bernard Uthurry, premier vice-président.

Il y avait d'ailleurs comme un paradoxe à entendre Bernard Péré, le président du groupe Europe Écologie-Les Verts, annoncer les raisons de l'abstention de son groupe - « trop de routes, pas assez de pistes cyclables ou d'économie sociale et solidaire » - quelques minutes après que Monique de Marco, élue



Alain Rousset et son vice-président Bernard Uthurry entourent l'écologiste Monique de Marco, leur allée depuis six ans. (P. H. SO)

EELV et vice-présidente de la Région, a présenté le volet écologique du projet. Mais les Verts auront une liste autonome aux élections, après avoir cogéré la Région pendant six ans. Ils doivent donc d'ores et déjà se démarquer.

Paradoxe, aussi, d'entendre Michel Diefenbacher, le chef de file des Républicains et ancien préfet, dire que son groupe voterait contre ce projet de contrat de plan, « parce qu'il masque mal l'impécuniosité de l'État, qu'il oublie l'agriculture et la forêt ainsi que les artisans, commerçant et très petites entreprises ». Les contrats de plan ont en effet été inventés par l'État en 1988 pour faire prendre en charge ses responsabilités par les collectivités locales (universités, ferroviaire, politique de la ville...). Les Républicains ont eux aussi la tête en campagne et vont devoir s'employer, conduits par Virginie Calmels, l'adjointe au maire de Bordeaux, à démonter le bilan et les performances d'Alain Rousset.

Paradoxe, enfin, à l'énoncé de l'explication de vote (contre, là aussi) de Joan Taxis, chef de file de Forces Aquitaine. L'élue de la métropole bordelaise pointe le gonflement des chiffres du contrat de plan avec les crédits routes mis au pot par le

seul État, sur la rocade bordelaise surtout, tout en regrettant l'absence de crédits routiers dans les départements et territoires de l'intérieur « alors que [ces axes] sont un atout en termes d'attractivité ». Comprenez qui pourra.

## Seul contre tous

Alain Rousset, qui espérait encore convaincre il y a quelques jours, ne se faisait au fond pas d'illusion. C'est autant sur le contrat de plan, qui n'est d'ailleurs jamais figé dans le temps, que sur son bilan qu'il sera mis sur la sellette pendant les prochains mois. Il devra expliquer pourquoi son alliance avec les écologistes l'empêche de voter des crédits routiers quand Oloron, Tarnos, Bergerac ou Bordeaux ont en tant besoin. Pourquoi la facture ferroviaire ne cesse d'augmenter sans que la Région semble réellement piloter la SNCF sur le terrain. Pourquoi, enfin, les territoires de l'intérieur ont le sentiment que Bordeaux, Pau, Biarritz ou le littoral bénéficient du gros des soutiens régionaux. Le président est aussi en campagne. Et cherchera, lui, à s'appuyer sur le contrat qu'il va signer avec le Premier ministre le 23 juillet. Il sera donc le seul à le faire.

Jean-Bernard Gilles



# Nouvelle compétence régionale

## DÉCENTRALISATION La version quasi définitive du projet de loi NOTRe éclaire un peu l'horizon régional

Alain Rousset a expérimenté en tant que parlementaire mais aussi comme président de l'Association des Régions de France une longue discussion parlementaire sur la décentralisation. Il en est ressorti déçu, comme tous ceux qui croient en l'avenir et la pertinence de l'échelon régional. « C'est un texte qui entre au Parlement avec une philosophie régionaliste affichée et qui en ressort lesté par la vision départementaliste », a-t-il expliqué hier matin. Jean-Pierre Raffarin, alors qu'il était Premier ministre, avait lui aussi vécu la même expérience. « La question

du tourisme est la caricature de nos querelles gauloises entre communes, intercommunalités et départements », a dit Alain Rousset. L'ancien président de la Région Poitou-Charentes avait lui aussi passé deux jours et deux nuits au Sénat à chercher à modifier, en vain, la hiérarchie des compétences touristiques.

### L'économie sans l'emploi

Le projet de loi sur la nouvelle organisation de la République (NOTRe), qui achève son parcours parlementaire, apporte tout de même quelques avancées significatives. La Région hérite d'une nouvelle compétence, celle des transports interurbains et scolaires. Après avoir longtemps bataillé sur l'emploi, parallèle pourtant évident de leurs compétences sur le développement économique et la formation professionnelle, les Régions

échouent. Elles devront se contenter d'un droit à l'expérimentation, comme hier pour la gestion des fonds structurels, à l'exclusion du Pôle emploi : « On est là face à un mur syndical et étatique », a regretté Alain Rousset.

Les Conseils régionaux sont toutefois confortés comme titulaires exclusifs de la compétence de développement économique pour ce qui est des aides directes aux entreprises, mais les agglomérations et les Conseils départementaux continueront d'intervenir sur le foncier et les bâtiments. Enfin, sans doute le plus important, les Conseils régionaux obtiennent finalement une base fiscale dynamique, avec 50 % du produit de la contribution sur la valeur ajoutée (CVAE), l'ex-taxe professionnelle, perçue au niveau national, contre 22 % aujourd'hui. Une victoire régionale. **J.-B. G.**

# Un portable d'alerte pour les femmes battues

## CHARENTE Ce dispositif, unique dans la région, est destiné aux femmes en grand danger

C'est une première non seulement en Charente, mais aussi en Poitou-Charentes. Le préfet de la Charente a signé vendredi avec 17 partenaires la première convention de « téléprotection grave danger » destinée aux femmes battues en souffrance extrême, menacées par des pathologies de violence mortifère et répétées.

L'idée est simple. Elle repose sur l'usage d'un téléphone portable d'alerte, qui permet à son utilisatrice d'être géolocalisée immédiatement et reliée à un réseau de téléassistance 7 jours sur 7, 24 h sur 24, formé à la gravité de la situation. Il lui suffit d'appuyer sur une touche, et à l'autre bout du fil, le correspondant appelle les services de police ou de gendarmerie s'il l'estime nécessaire. « C'est un système de prévention qui n'exclut pas les procédures pénales habituelles, notamment d'éloignement du conjoint violent. Son expérimentation a montré son

efficacité », assure Jean-David Cavaillé, procureur. Initié en 2009 en Seine-Saint-Denis, financé par le ministère des Droits des femmes, il a déjà été expérimenté dans 13 départements.

Pour l'instant, la Charente dispose d'un seul téléphone portable, qui sera confié pour une durée de six mois à une personne identifiée par le parquet et l'Asvad (Association de soutien aux victimes d'actes de délinquance) et désignée par le procureur.

Un seul téléphone pour la Charente, est-ce suffisant ? Oui, répondent les spécialistes au regard des

statistiques nationales, notant toutefois que le parc de téléphone pourra être étoffé. Car les violences conjugales, souvent tabous, ne faiblissent pas. Une femme meurt encore tous les trois jours en France, soit entre 140 et 150 femmes par an contre 25 hommes.

### Les plaintes augmentent

« Il n'y a pas plus de violences conjugales en Charente qu'ailleurs. Mais davantage de plaintes ces dernières années qui concernent majoritairement les femmes », insiste Nathalie Hugonoc, chargée de mission du droit des femmes.

En trois ans, en Seine-Saint-Denis, 118 femmes ont été admises à ce dispositif et 11 avaient un téléphone réservé en cas de sortie de prison de leurs conjoints dont elles étaient séparées. Par ricochet, 165 enfants mineurs en ont profité. La possession de ces téléphones a permis de déclencher 81 interventions de police dans les douze minutes de l'appel. « Les femmes ont l'impression d'avoir quelqu'un qui veille sur elle », souligne Stéphanie Veyssière, vice-procureur. Ce qui, dans un contexte d'extrême tension psychologique, est capital.

**Hélène Rietsch**



## Elles & ils

■ Olivier Maurel,



le sous-préfet de Cognac (Photo CL), poursuit sa tournée de communautés de communes. Après Cognac et Rouillac, il est reçu ce soir par les élus de Grande-Champagne, à 18h30, lors d'une séance au cours de laquelle il présentera les grands principes de la future fusion des CDC et plus généralement des collectivités souhaitant se rapprocher. Une intervention dans un contexte un peu particulier après la récente destitution de Bernard Mauzé de son poste de premier vice-président de Grande-Champagne en charge des affaires économiques.

## Après l'incendie, le magasin Éram risque-t-il de quitter Cognac ?

**H**ervé Kit, responsable du patrimoine dans le groupe Éram, était sur le pont hier matin à Cognac, pour se rendre compte des dégâts, deux jours après l'incendie qui a ravagé le magasin de chaussures de la rue d'Angoulême (lire CL d'hier) et lancer les procédures obligatoires après un tel sinistre.

Il a rencontré Danielle Jourzac, adjointe au maire en charge du commerce. Laquelle a eu à cœur de lui présenter trois boutiques libres de l'hyper-centre de Cognac, susceptibles d'accueillir Éram. «*Il y a le magasin Petit Chiffon qui apparaît un peu petit mais est situé dans le même secteur que le chausseur, le local autrefois occupé par Orchestra (place du Canton) et l'ancien magasin de vêtements Sud Express (à l'angle de la rue d'Angoulême et la rue Aristide-Briand)*», liste-t-elle. Hervé Kit est reparti sans donner son avis sur les propositions.

Si l'élu se démène c'est bien évidemment pour que l'activité du chausseur redémarre au plus vite, les deux salariées de l'enseigne sont au chômage technique, mais aussi parce qu'il y a un risque: Éram, à l'image de certains franchisés,



Priorité hier: installer des palissades pour bloquer l'entrée du magasin. Des petits malins ont visité Éram dans la nuit de dimanche à lundi. Photo Christophe Barraud

pourrait utiliser le prétexte du sinistre pour quitter Cognac.

La présidente de l'association des commerçants, Nathalie Violette, le redoute et ne s'en cache pas. Dans les commerces et les services voisins, on a, pour le moment, d'autres chats à fouetter: entre les dégâts des eaux consécutifs à l'intervention des pompiers et les problèmes électriques, le voisinage a été aussi durement touché et cherche à sa-

voir qui est le propriétaire du bâtiment incendié. Pour déterminer vers qui se retourner.

En attendant le bal des expertises, la priorité, hier, c'était de cloisonner l'entrée d'Éram. Une nécessité: dans la nuit de dimanche à lundi, il apparaît que des individus, à la recherche de chaussures ou de matériel peut-être encore entreposés dans les réserves, n'ont pas hésité à pénétrer dans le magasin.

## Tarifs de location des salles municipales à la hausse

Lors de la dernière réunion du conseil municipal, les élus ont planché sur les modalités d'occupation et les tarifs de location des salles municipales.

Le maire Lilian Jousson précise: «les tarifs en vigueur n'ont pas bougé depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002. Une petite révision s'impose».

Concernant la salle des fêtes de Louzac, la salle polyvalente ou les deux salles ensemble, ou la salle de Saint-André, des tarifs distincts seront établis pour les habitants de Louzac et Saint-André et ceux des autres communes. À l'exception de Saint-Laurent qui bénéficie des tarifs communaux.

Toutes les salles étant gratuites pour les associations communales, il en sera de même pour la location des tables et des chaises. Salle des fêtes de Louzac: une journée en semaine coûtera 35 €, un week-end ou deux jours consécutifs 55 €. Compter le double pour les habitants hors commune. Salle polyvalente: un jour en semaine 100 €, week-end ou deux jours consécutifs 150 €. Le double pour les hors commune. Combiné de salle des fêtes - salle de Louzac,

un jour semaine 135 €, 270 € hors commune; week-end ou deux jours consécutifs 205 € et 410 € hors commune.

La salle de Saint-André: un jour semaine 35 € et 70 € hors commune; week-end ou deux jours 55 €, 110 € hors commune. Caution obligatoire 150 € pour les locaux ou les extérieurs, ainsi qu'une attestation d'assurance responsabilité civile. Location de vaisselle (forfait) 10 €; tables et chaises pourront être prêtées mais leur disponibilité ne sera connue que deux semaines à l'avance.

Autre particularité, la salle polyvalente et les toilettes étant demandées pour une halte lors de certaines manifestations occasionnelles, le forfait facturé sera de l'ordre d'une heure de ménage (20 €). Les modalités de prêt de la salle à l'Ibérica à l'occasion de certaines manifestations ont aussi été évoquées. Pour la brocante de fin juillet, la salle polyvalente sera gratuite, sa mise à disposition est également maintenue pour le marché de la Toussaint mais avec le paiement d'un forfait pour l'électricité.

## ■ CHERVES-RICHEMONT

## Travaux et projets à l'ordre du jour des élus du conseil

Lors du dernier conseil municipal, le maire Alain Riffaud a demandé d'ajouter deux points à l'ordre du jour dont un concernant l'éventuelle adhésion de la commune au Plan local d'urbanisme intercommunal (Plui) comme présenté précédemment par le directeur général des services et la responsable du pôle territoire. Après de nombreuses interrogations, des avis défavorables, un vote purement consultatif a eu lieu à bulletin secret dont les résultats sont sans appel: 13 voix contre sur 17 votants. Ce sujet sera débattu lors d'un conseil communautaire de GrandCognac, au plus près des intérêts des communes adhérentes, sachant qu'à terme cela deviendra inéluctable.

**FPIC.** Le Ronds de péréquation des ressources intercommunales et communales a également été voté. GrandCognac a décidé de partager cette somme à 50% (882 793 euros) pour la CDC et autant pour les communes. Ce qui représente pour Cherves-Richemont une somme de 64 204 euros reversées à l'État qui serviront aux intercommunalités les moins riches.

**Travaux.** La caisse d'allocations familiales (CAF) préconise que toutes les crèches fonctionnent sur le même principe avec la fourniture des couches et des repas. Pour ce faire, une extension de la crèche «Les Titous» est envisagée avec la construction d'une cuisine et d'une salle de repos. Coût estimé 79 000 euros. La CAF subventionne ce projet à hauteur de 80% soit 59 200 euros maximum. Les demandes de subventions sont en cours. La transformation du logement de l'école Jean-Marie-Weber en classe de maternelle avec une classe, un dortoir, un espace sanitaire, un bureau et une liaison avec l'école est estimée à 142 000 euros. Pour desservir la future salle des fêtes, le moulin de Prézier et autoriser la circulation des poids lourds pour servir les entreprises, la création d'un giratoire a été adoptée. Pour cette réalisation, l'achat de terrains, d'échanges auprès de propriétaires est acté, sur la base de 20 euros le mètre carré.

**Convention.** La prolongation de la convention sur la gestion des boues d'assainissement est également admise.

## Les Vélos-verre en randonnée



**L**e dernier dimanche de juin, sous une chaleur plus qu'estivale, 302 vététistes et 98 marcheurs se sont élancés sur les routes et chemins de la campagne Louzacais. Pour la première fois, les Vélos-verre avaient organisé leur

traditionnelle rando de Grand Cognac. Une manifestation qui, sera certainement renouvelée pour la beauté des sites et la sécurité des parcours. Lilian Jousson, maire, et Jean Luc Suire son adjoint figuraient parmi les participants.